

## **Liste des délibérations examinées lors de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 30 MARS 2026**

### **Délibération N° 13/2026 : Désignation des représentants dans les organismes extérieurs**

Monsieur le Maire rappelle qu'en dehors des conseillers communautaires (CCLA) qui sont les deux premiers dans l'ordre du tableau (maire et 1er adjoint), il est nécessaire d'élire les représentants de la commune dans les organismes extérieurs.

- Syndicat Départemental D'énergie de la Savoie (SDES) : 1 titulaire,
- Parc de Chartreuse : 1 titulaire + 1 suppléant,
- Syndicat Intercommunal d'adduction en eau potable de la région du Thiers (SIAEP) : 1 titulaire et un suppléant,
- Syndicat intercommunal d'études et de réalisations sanitaires et sociales du Canton des Échelles (SIERSS) : 2 titulaires et un suppléant,
- Agence France Locale (AFL) : 1 titulaire,
  - Association des Communes Forestières de Savoie : 1 titulaire + un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

- SDES : Thierry SCHROBILTGEN (titulaire),
- Parc de Chartreuse : Edgar RENAUD-GOUD (Titulaire) et Frédéric TAPPAZ (Suppléant),
- SYNDICAT DU THIERS (SIAEP) : Thierry SCHROBILTGEN (titulaire) et Adrien VIAL (suppléant),
- SIERSS : Chantal BALMAIN (titulaire 1) et Rachel JALLAMION (titulaire 2) + Florence FERON (suppléant),
- Agence France Locale : Laurence STOPPIGLIA (titulaire) et Valentin JOSSERAND (suppléant),
- Association des Communes forestières de Savoie : Philippe PICHON-MARTIN (titulaire) + Thierry SCHROBILTGEN (suppléant).

### **Délibération N° 14/2026 : Désignations des membres de la commission d'appel d'offres**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offre des communes de moins de 3500 habitants est composée du maire, ou son représentant désigné par arrêté, en qualité de président de la commission d'appel d'offre et la commission de délégation du service public (CDSP), ainsi que trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation du service public.

Sont ainsi déclaré élus :

1/ Membres titulaires :

Adrien VIAL, Anaïs GASPAREL et Elisabeth FEMIA.

2/ Membres suppléants :

Edgar RENAUD-GOUD, Valentin JOSSERAND et Florian BELLON.

### **Délibération N° 15/2026 : Constitution des commissions communales**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22 ;

Vu la proposition de renouveler les commissions suivantes :

- Commission Affaires scolaires et périscolaires
- Commission Ressources Humaines
- Commission Gestion forestière
- Commission animations
- Commission bâtiments et réseaux
- Commission Finances
- Commission Urbanisme
- Commission communication
- Commission Cimetière

Le rôle des commissions se limite à l'examen préparatoires des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Le Maire est président, de droit, des différentes commissions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler :

- une commission Affaires scolaires et périscolaires composée de 3 membres : Rachel JALLAMION, Anaïs GASPAREL et Elisabeth FEMIA ;
- une commission Ressources Humaines composée de 2 membres : Rachel JALLAMION et Adrien VIAL ;
- une commission Gestion forestière composée de 3 membres : Philippe PICHON-MARTIN, Thierry SCHROBILTGEN et Stéphanie MEILACH ;
- une commission bâtiments et réseaux composée de 4 membres : Adrien VIAL, Florian BELLON, Rachel JALLAMION et Thierry SCHROBILTGEN ;
- une commission Finances composée de 3 membres : Laurence STOPPIGLIA, Adrien VIAL et Edgar RENAUD-GOUD ;
- une commission Urbanisme composée de 6 membres : Frédéric TAPPAZ, Philippe PICHON-MARTIN, Florian BELLON, Thierry SCHROBILTGEN, Adrien VIAL et Anaïs GASPAREL ;
- une commission communication composée de 2 membres : Valentin JOSSERAND et Florence FERON ;
- une commission animations composée de 5 membres : Chantal BALMAIN, Frédéric TAPPAZ, Anaïs GASPAREL, Valentin JOSSERAND et Laurence STOPPIGLIA ;
- une commission cimetière composée de 4 membres : Chantal BALMAIN, Laurence STOPPIGLIA, Rachel JALLAMION et Florence FERON.

### **Délibération N° 16/2026 : Propositions de membres pour la commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des Impôts institue dans chaque Commune une Commission des Impôts Directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (Commune de moins de 2000 habitants) dans les conditions énoncées dans l'article 1650 du code général des impôts :

Élu titulaire : Monsieur Thomas ILBERT

Les membres proposés (24 noms pour 12 postes à pourvoir) sont :

Nom	Prénom	Adresse
BELLEMIN-LAPONNAZ	André	839 Route du Chaboud 73610 Attignat-Oncin
ROUGY	Antoine	580 Chemin du Bagné 73610 Attignat-Oncin
CASSET	Régis	862 Route du Gué des Planches 73610 Attignat-Oncin
BERTRAND	Armand	32 Route de la Fauchère 73610 Attignat-Oncin
MAILLAND	Claude	4118 Route du Lac 73610 Attignat-Oncin
PIOZ	Georget	260 Route du Chef-lieu 73610 Attignat-Oncin
CAVAILLON-PINOT	Annie	2461 Route d'Aiguebelette le Lac 73610 Attignat-Oncin
ROSSET	Jean-Charles	122 Route de la croix Marion 73610 Attignat-Oncin
COURT-FORTUNE	Laurine	2625 Route d'Aiguebelette le Lac 73610 Attignat-Oncin
CHOLLAT	Séverine	630 Route de la Charrière 73610 Attignat-Oncin
FILIAS	Jacqueline	532 route de la Charrière 73610 Attignat-Oncin
GUYONNET	Brigitte	5023 Route du Lac 73610 Attignat-Oncin
PECHOUX	Hélène	269 Route de Gerbezet 73610 Attignat-Oncin
DECHENE-COTILLON	Isabelle	127 Chemin de la Chapelle 73610 Attignat-Oncin
GARNIER	Daniel	La Génaz – 73610 Attignat-Oncin
PIOZ	Carole	757 Route d'Aiguebelette le Lac 73610 Attignat-Oncin
GALLIFET	Caroline	1301 Route du Vernay 73610 Attignat-Oncin
GONNET	Roland	851 Route de la Fauchère 73610 Attignat-Oncin
MONTFOLLET	Gilles	128 chemin de la Chabaudière 73610 Attignat-Oncin
DECHENE-COTILLON	Pierre	15 chemin de la Chapelle 73610 Attignat-Oncin
GRUBIT	Monique	4216 route du Lac 73610 Attignat-Oncin
RENAUD-GOUD	Marie-Pierre	2273 Route d'Aiguebelette le Lac 73610 Attignat-Oncin
TARTAVEL	Robert	738 Route du Gruat 73610 Attignat-Oncin
CONVERS	Josianne	331 Chemin de la Burlatière 73610 Attignat-Oncin

